

La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité et le Crédit Foncier de France lancent la deuxième édition du « Prix Confort de vie » avec une approche nouvelle. En effet, le prix récompense désormais les réalisations immobilières répondant à un double critère : l'accessibilité pour tous, et le respect des exigences de développement durable.

Paris, le 23 janvier 2007

Le « Prix Confort de vie », doté de 150 000 euros, récompense la réalisation de logements répondant au double critère de respect de l'accessibilité pour tous et de respect de l'environnement.

Ce prix est ouvert aux maisons de retraites publiques ou privées, médicalisées ou non, aux hôpitaux ou cliniques, aux sociétés de HLM publiques ou privées, aux SEM immobilières, collectivités territoriales, associations, mutuelles mais également aux promoteurs immobiliers et constructeurs de maisons individuelles.

> Le critère « Accessibilité pour tous »

Le respect de ce critère sera évalué à travers une conception architecturale qui privilégie l'accessibilité du logement dans ses parties privatives et communes, la mise en œuvre de dispositifs d'accessibilité innovants, ainsi que tout élément lié à la promotion de l'autonomie de la personne. L'association des bénéficiaires à l'élaboration du projet pour une meilleure adéquation avec les besoins réels des bénéficiaires finaux sera également prise en compte.

> Le critère « Développement durable »

Cette mention intègre la démarche de responsabilité sociale et de performance économique : mixité sociale, notion de solidarité des personnes bénéficiaires, réalisme du budget, répercussions positives sur l'économie locale et les politiques d'aménagement du territoire....

La prise en compte de la précaution environnementale des projets sera également observée : bilan énergétique maîtrisé, confort thermique en hiver comme en été sans impact négatif sur l'environnement, maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur, usage de matériaux peu polluants, compatibilité des projets avec l'usage des transports en commun, etc...

Ouvert du 23 janvier au 30 juin 2007, ce concours acceptera tout dossier présenté à condition qu'il soit en cours de réalisation avec un plan de financement finalisé, ou achevé depuis moins de six mois à la date de dépôt de la candidature. Les résultats seront annoncés le 17 septembre 2007.

La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

Créée par les Caisses d'Epargne et de Prévoyance et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et reconnue d'utilité publique en avril 2001, la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité, sous l'impulsion de son président, Charles Milhaud, mène des actions de lutte contre les formes de dépendances et d'isolement liées au grand âge, à la maladie, au handicap ou encore à des situations d'illettrisme. Elle est dirigée par Didier-Roland Tabuteau.

Le Crédit Foncier de France

Le Crédit Foncier de France, filiale du Groupe Caisse d'Épargne, est le spécialiste du financement du projet immobilier en France. Il participe activement au développement de l'habitat en accompagnant les projets des particuliers, mais aussi des promoteurs et des constructeurs de maisons individuelles.

Il compte depuis toujours parmi ses clients des acteurs institutionnels, publics ou privés, qui lui confient entre autres le financement d'infrastructures telles que des hôpitaux, des cliniques, des maisons de retraites, des résidences adaptées...

Contacts Presse

Crédit Foncier de France

Anne Baslez
anne.baslez@creditfoncier.fr
01 57 44 88 44

Chantal Harito
chantal.harito@creditfoncier.fr
01 57 44 88 66

Kayoum Séraly
kayoum.seraly@creditfoncier.fr
01 57 44 78 34

www.creditfoncier.fr

Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Marguerite Azcona
marguerite.azcona@fondation.caisse-epargne.fr
06 07 54 00 21

www.fces.fr